

1. Introduction générale

Le manuel scolaire n'est pas toujours à l'honneur sur les tables des écoliers.

Une telle réalité ne perturbe-t-elle pas l'accès des enfants aux savoirs et à la culture ?

N'est-il pas plus aisé d'apprendre, de devenir lecteur et de s'ouvrir au monde, même à l'époque d'Internet, en fréquentant les livres à l'école ?

(énoncé)

Au-delà de notre vécu personnel, que penser des manuels scolaires ?

Cette enquête s'intéresse en priorité à la fonction éducative du manuel scolaire : quel est son usage ? De quelles façons les instituteurs du degré moyen utilisent-ils le manuel scolaire en mathématiques ?

L'enquête est conçue pour permettre de faire des propositions sur les évolutions souhaitées par les utilisateurs, en l'occurrence des instituteurs du 2ème degré primaire.

(énoncé)

2. Les faits

2.0. Introduction

Les manuels scolaires sont de plus en plus absents des classes à l'école primaire. Ceux-ci sont essentiellement remplacés par un grand nombre de photocopies, ce qui malmène les droits d'auteur. Parallèlement, les auteurs et les éditeurs belges de manuels scolaires proposent des outils variés, en lien avec la réalité et orientés vers la maîtrise des socles de compétences¹ *(énoncé)*. Le fossé semble donc se creuser de plus en plus entre les éditeurs d'une part et les utilisateurs d'autre part *(énoncé)*.

Le 19 mai 2006, le Parlement de la Communauté française a adopté un décret visant à mettre en place dès septembre 2006 une labellisation² des manuels scolaires destinés à l'élève et s'inscrivant dans le processus d'apprentissage *(énoncé)*. Cette labellisation devrait selon nous permettre une plus grande et plus efficace utilisation du manuel scolaire puisque celui-ci répondrait davantage aux exigences des programmes scolaires et des dispositifs d'évaluation. On peut lire entre les lignes du décret qu'il ne s'agit pas d'imposer un manuel scolaire unique mais de promouvoir ceux qui répondent aux socles de compétences *(énoncé)*. Les enseignants et les directions d'école devront toutefois opérer des choix raisonnés parmi les manuels sélectionnés. Il convient notamment que des formations soient organisées en ce sens *(énoncé)*.

2.1. Le manuel est un outil

Le professeur doit l'étudier :

- avant de le choisir, en fonction des besoins et des usages qu'il en aura,
- avant de l'utiliser, quand l'enseignant arrive dans une classe équipée *(énoncé)*.

Or les enseignants ne sont ni formés, ni assistés dans cette démarche *(énoncé)*.

1 Socles de compétences

2 Ministère de la Communauté française (23/05/2006). Circulaire n°1474.

2.2. L'efficacité des manuels est avérée

Avec des manuels, 70% des élèves réussissent mieux, 66% ont plus d'autonomie, et 78% des professeurs effectuent moins de photocopies³ (*énoncé*

2.3. Les parents et enseignants apprécient les manuels

Si l'on s'en tient à ce que déclarent les enseignants et les parents, ceux-ci jugent les manuels utiles, voire même indispensables (*énoncé*).

Selon l'étude CSA-TMO du mois de mai 2003, les enseignants ont recours à la photocopie⁴ :

- dans 41% des cas, par manque de manuels pour tous les élèves ;
- dans 38% des cas, parce qu'ils n'ont pas de manuels à leur disposition dans la matière concernée ;
- dans 36% des cas, en raison de la vétusté des manuels (qui ne sont plus, de facto, conformes aux programmes en vigueur) ;
- 51% des enseignants achèteraient plus de manuels s'ils avaient plus de moyens.

(*énoncé*)

2.4. Les préjudices de la photocopie

Autant l'usage ponctuel de la photocopie peut constituer un enrichissement pédagogique (*énoncé*), autant le pillage systématique des livres est un danger pédagogique, économique et culturel qu'il convient d'éviter (*énoncé*). Sans compter que, sur le plan juridique, elle peut porter atteinte aux droits d'auteur (*énoncé*).

Il est donc nécessaire de légiférer en la matière (*énoncé*

2.5. Un préjudice économique

Selon les diverses informations recueillies, orales ou documentaires, il apparaît que les photocopies sont plus onéreuses à long terme que l'achat de manuels (*énoncé*).

2.6. Un préjudice culturel

Volatile et éphémère, la photocopie dégrade le rapport au livre (*énoncé*). Le manuel scolaire est pour certains enfants le premier livre qu'ils aient entre les mains.

3. Phénomènes.

La « professionnalisation » et la transformation des enseignants en « praticien réflexif » entraînent un abandon des manuels scolaires au profit d'une création libre et vivante des activités. La culture ambiante valorise l'instituteur qui sait se passer du manuel pour créer lui-même ses propres outils didactiques (*énoncé*).

Si on peut comprendre la tendance, c'est un excès qu'il faut éviter : le bon instituteur est aussi celui qui peut diversifier ses sources et faire appel à des sources avérées (*énoncé*).

3 Source : « [Des manuels et des maîtres](#) », étude IUFM de Paris, Diffusion Belin septembre 2001

4 Résultats de l'enquête CSA-TMO pour Savoir du Livre de mai 2003.